

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 15

Rubrik: Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation à Châtel-Saint-Denis [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,
Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à *M. Wicht, instituteur, à Fribourg*, et,
pour les abonnements ou changements d'adresse, à *l'Imprimerie St-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE : Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation à Châtel-Saint-Denis (suite). — L'enseignement de la géographie de la Suisse d'après la carte fédérale (suite et fin). — Mutualités scolaires (suite). — Le congrès pédagogique de Neuchâtel. — Examens de capacité pour le brevet primaire. — Bibliographies. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Intérêts de la Société. — Avis.

Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation

A CHATEL-SAINT-DENIS

(Suite.)

M. Perrotet, rév. curé. Je félicite *M. Monnerat* de son excellent rapport. Je l'ai lu et relu, et j'y ai trouvé de très bonnes choses. Toutefois, permettez-moi une petite observation. Tout en partageant d'une manière complète la manière de voir du rapporteur, je me demande si MM. les inspecteurs seraient bien d'accord pour permettre en classe des lectures récréatives, choisies par le maître en dehors du programme.

On est toujours à cheval sur ce programme; où prendre une minute pour des lectures récréatives? Ici, *M. l'inspecteur Oberson* aura peut-être une observation à faire...

M. Oberson, inspecteur. J'avais prié *M. le curé Perrotet* d'attacher le grelot de la discussion, mais non de me l'attacher à moi-même...

Je crois être l'interprète de mes collègues en affirmant que nous ne demandons pas mieux que de saluer toute bonne initiative dans le domaine de l'éducation.

Il doit y avoir aussi des heures de délasserement et de détente à l'école. Ceci dit, je me joindrai aux félicitations que *M. Perrotet* a adressées au rapporteur.

La question qui nous occupe n'est pas une de ces questions absolument techniques qui demandent des connaissances spéciales, mais une question d'ordre général et d'une importance capitale.

Il faut reconnaître que le rapporteur général s'est fort bien acquitté de sa tâche, surtout au point de vue de l'attention qu'il importe d'attirer sur la question de la lecture.

Rien n'est plus vrai. La lecture, de nos jours, c'est le levier peut-être le plus puissant avec lequel on remue les masses. Je me rappellerai toujours le moyen éducatif qu'on pouvait lire autrefois en tête des colonnes de la *Liberté* : « La presse est une œuvre pie, d'une utilité souveraine. » Et j'imagine que le Pape Pie IX, en écrivant ces mots, avait en vue la presse considérée dans son acception la plus large, qu'il voulait parler, non seulement de la presse périodique, du journal, mais aussi du bon livre.

Pour que ce précepte soit vrai, il est évident qu'il faut qu'on puisse lire, et pour pouvoir lire, il faut une matière bien préparée, une matière qui ne soit pas dangereuse. A mon avis, la discussion devra porter avant tout sur ce point de la lecture considérée dans son utilité pour la formation du peuple.

C'est ce que nos ennemis ont compris longtemps avant nous. Nous l'avons entendu de la bouche autorisée de *M^{me} la baronne de Montenach* : Les *homes* de l'Association de la protection de la jeune fille regorgent de jeunes Fribourgeoises qui, se croyant aptes à tout, se lancent naïvement dans le monde et finissent souvent par un naufrage déplorable. D'où vient cela ? Parce que ces malheureuses ne savaient pas ce qui se passait autour d'elles ; parce qu'elles ne connaissent en rien la vie ; parce qu'elles n'avaient pas lu, ni étudié.

L'école ne peut pas tout faire, ne peut pas tout donner ; elle prépare l'élève à s'instruire. Si plus tard, l'élève laisse de côté ses livres, il est perdu, à moins qu'on n'aille à son secours.

Il y a dans l'âme du dernier ouvrier un idéal qu'il cultive et qui lui est cher. Or, il se fera cet idéal d'après les lectures qui lui tomberont sous les yeux.

Nous devons d'ores et déjà reconnaître une erreur que nous avons commise. Je ne veux jeter la pierre à personne. On avait eu de bonnes intentions, et il faut toujours respecter les bonnes intentions. Mais nous avons commis une erreur lorsque nous

avons lutté contre le principe des bibliothèques scolaires. Il est temps de reconnaître cette erreur et d'en revenir.

La meilleure preuve qu'une erreur a été commise, c'est que, nonobstant les décisions prises, l'on a déjà créé dans certains centres des bibliothèques scolaires ou paroissiales. Par ce que j'ai constaté dans mon arrondissement, je puis dire qu'elles marchent bien et qu'elles produisent de bons fruits, grâce au dévouement des personnes d'initiative qui les dirigent.

Il faut empêcher le poison de pénétrer parmi nous. Si, sous prétexte qu'il pourrait se glisser dans nos bibliothèques quelque livre dangereux, on ne veut pas les créer, il se trouvera un autre ennemi pour nous envahir : c'est le follicule mauvais, c'est le journal à un sou. Celui-là fait son chemin ; il pénètre, indépendamment de notre bonne volonté et malgré tous nos désirs, jusque dans les recoins les plus reculés du canton. De nos jours, il n'est plus possible d'empêcher le contact avec nos voisins. A ce sujet, je suis absolument de l'avis de M. le Recteur du Collège avec lequel j'ai eu dernièrement un entretien sur cette question. J'avais l'honneur de lui entendre dire que ceux d'entre nous qui s'imaginent que nous devons élever une barrière entre nos populations et celles des pays voisins, sous prétexte d'empêcher un contact dangereux, ceux-là se trompent. Il faut bien plutôt vacciner nos populations contre ce danger. Nous ne pouvons pas rester dans l'isolement sans manquer à nos intérêts économiques et sociaux.

Comment pratiquerons-nous cette vaccine nécessaire ? Précisément en guidant les lectures, en cultivant chez chaque individu l'idéal qu'il a le droit de se créer. Je crois que l'une des résolutions les plus importantes, les plus indispensables à prendre aujourd'hui est celle de la fondation des bibliothèques scolaires. Il faut que le Comité se mette tout de suite à l'œuvre.

Ce qui est beaucoup plus difficile que la création des bibliothèques, c'est de les établir de manière à ce qu'elles répondent aux besoins réels des populations appelées à s'en servir. Ce point-là est capital.

Il me semble que dans cette question des bibliothèques scolaires ou paroissiales, nous n'avons pas eu assez à cœur de procurer aux populations à qui elles sont destinées une nourriture intellectuelle vraiment utile. On a fait jusqu'à présent une part trop large au roman, aux lectures qui n'instruisent pas. Il faut éviter maintenant, surtout pour les jeunes filles, ces ouvrages qui tendent à augmenter outre mesure la puissance de l'imagination.

Les lectures peuvent jouer un grand rôle sur nos besoins professionnels. Je suis heureux de saluer dans notre canton de Fribourg toutes les œuvres professionnelles établies dernièrement et qui arment nos générations dans leur lutte pour la vie.

Il est nécessaire que nos bibliothèques populaires revêtent ce caractère professionnel. Là où l'agriculture seule est en honneur, elles ne seront pas composées uniquement de romans. Il faudra y établir une bibliothèque agricole où la plupart des ouvrages traiteront des questions utiles de nos jours à l'agriculteur. Par contre, dans un milieu industriel, les ouvrages seront autrement choisis.

Nous pouvons déjà, grâce au dévouement d'hommes d'initiative et de goût toujours sûr, et grâce à notre bibliothèque cantonale, mettre entre les mains de nos jeunes gens des ouvrages qui leur apprennent à exercer un métier non plus d'une manière empirique, mais d'une manière rationnelle.

Les bibliothèques protestantes atteignent, dans les villes, les jeunes gens de telles ou telle corporation — car on revient maintenant aux corporations. — Il faudra, nous aussi, adapter nos bibliothèques aux temps modernes; il faudra préciser que chaque corps de métier ait à sa disposition une bibliothèque qui permette à chacun de ses membres de s'instruire et de se perfectionner dans sa profession.

De cette manière, il n'y aura pas à redouter de dangers, surtout si les personnes placées à la tête de l'œuvre sont des personnes de dévouement et d'initiative. On en a trouvé pour l'œuvre de la protection de la jeune fille; pourquoi n'en trouverions-nous pas pour celle des bibliothèques populaires?

Lorsqu'on a la pénible et difficile mission de s'occuper de la jeunesse de 16 à 20 ans, on se demande quels sont les moyens à prendre pour garder intact son idéal. On s'est plaint que nos jeunes gens n'ont pas le goût de la lecture, que la lecture n'est pas en honneur chez nous, que cette branche paraît trop faible, que la double fréquentation n'avait pas produit les résultats qu'on était en droit d'en attendre. Ces reproches sont très justes, mais est-ce qu'ils atteignent l'école? Non. Et je crois être de l'avis de tout le corps enseignant en disant qu'il n'est plus possible de faire davantage à l'école pour le goût de la lecture. Ce goût se perd parce qu'après les années d'école on ne fait pas assez pour le maintenir. Là-dessus doit se porter l'attention du clergé et des autorités.

Si maintenant nous sommes revenus de nos idées d'autrefois, si aujourd'hui nous recommandons les bibliothèques scolaires, c'est que nous croyons faire une œuvre utile d'éducation. Nous voulons munir nos populations de ce vaccin nécessaire pour vivre au contact de personnes que nous amènent forcément la multiplication des voies de communication et nos relations journalières, personnes qui n'ont pas les mêmes idées que nous.

La religion catholique est assez forte, assez puissante pour faire l'éducation de ses croyants, malgré le contact des gens qui ne partagent pas sa manière de voir.

Si j'ai parlé un peu longuement, c'est que je suis convaincu de la nécessité d'un travail définitif, complet, urgent sous le

rapport de l'organisation des bibliothèques scolaires. Donnons au travail d'aujourd'hui tous les soins et toute l'attention qu'il mérite.

M. *Tremp*, président de la Société suisse d'éducation (Sionsberg, St-Gall), expose comment a été réglée la question des bibliothèques scolaires dans le canton de St-Gall. Là aussi il y avait d'abord deux partis: l'un combattait l'introduction des bibliothèques scolaires pour des raisons d'hygiène, comme par exemple la *faiblesse nerveuse*, la *diminution de l'acuité visuelle*, etc.; l'autre parti soutenait leur organisation pour des raisons de formation générale.

Ces derniers l'emportèrent et aussitôt l'on dut examiner une autre question, à savoir: *Que doit-on donner à lire à la jeunesse?*

La réponse fut celle-ci: *Rien d'érotique, pas d'aventures de voyages, de contes, etc.* Pour la jeunesse, ce qu'on trouve de meilleur est seul assez bon.

Comment lire? Pas trop, environ une heure par semaine dans les classes supérieures, en dehors du programme. Mais on demande surtout la lecture en famille.

Actuellement il y a dans le canton de St-Gall:

- a) des bibliothèques de district pour le personnel enseignant;
- b) des bibliothèques dans chaque école secondaire;
- c) 75 bibliothèques spéciales aux écoles primaires;
- d) 128 bibliothèques paroissiales.

Dans environ 80 communes, il n'y a pas de bibliothèque.

Ces bibliothèques sont entretenues et augmentées en partie par l'Etat, en partie par les communes et les particuliers.

M. *Tremp* s'occupe encore de la question suivante: Est-il nécessaire de nommer une commission spéciale pour l'organisation des bibliothèques scolaires?

Il confierait ce soin à la Société d'éducation. Celle-ci devrait alors:

- 1° établir un catalogue des ouvrages destinés à la jeunesse;
- 2° fonder un bureau central de renseignements et de surveillance pour les livres nouvellement parus;
- 3° s'occuper de faire éditer de bons ouvrages pour la jeunesse.

En terminant, M. *Tremp* parle encore de la bibliothèque modèle que les délégués ont proposé d'établir, lors de leur assemblée du 5 juin 1904, à Lucerne.

De chaleureux applaudissements soulignent ses excellentes paroles.

M. *Léon Genoud*, directeur du Technicum. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de M. l'inst. Monnerat. Je remercie également M. l'insp. de la Gruyère de ce qu'il a bien voulu mettre en avant la question de la bibliothèque cantonale des instituteurs. Je n'étais pas venu ici dans la pensée de prendre part à la discussion; mais puisque l'occasion s'en

présente, j'apporterai aussi ma pierre à l'édifice de nos délibérations.

Les bibliothèques scolaires sont aujourd'hui reconnues absolument nécessaires. On en a établi un peu partout : en Allemagne, en Autriche, et ailleurs. On en a fondé également en Suisse, surtout dans la Suisse allemande. Nos collègues de la Société pédagogique suisse ont nommé une Commission travaillant avec les subsides de la Confédération. Cette commission établit chaque année un catalogue des nouvelles publications qui peuvent entrer dans les bibliothèques scolaires. Ne pourrions-nous pas les imiter et demander également une subvention. Je recommande cette idée au Comité.

Le rapport préconise les abonnements collectifs à quelque grande revue pédagogique (§ 16 p. 14). Il y aurait un moyen bien simple d'éviter ces frais : ce serait de profiter davantage des publications que l'on trouve au Musée pédagogique. J'ai vraiment le cœur serré en voyant combien nos instituteurs en usent peu. Nous pouvons tous à ce sujet faire notre *mea culpa*. Il faut pourtant commencer par là. Vous n'avez pas de frais de port à payer. Si vous désirez un ouvrage que nous n'avons pas, conseillez-en l'acquisition, si elle est utile. Le Musée pédagogique viendra à votre aide. Mais que fait-on ? Si l'on vient à Fribourg, on ne s'occupe pas de la chose, on va même à Berne examiner des bancs d'école que nous avons chez nous. On fait venir de très loin ce qu'on trouverait tout près. On est comme perdu dans un monde isolé.

Prenons donc tous la résolution de mieux profiter de notre Bibliothèque et de notre Musée pédagogique.

On dirait que M. le Rapporteur a eu peur de toucher à cette question des bibliothèques scolaires. Nous n'en trouvons qu'un mot au § 10 p. 15. Et pourtant, vu l'expérience que j'ai pu acquérir sur ce sujet, j'ai dû remarquer que c'étaient les jeunes gens les plus capables qui profitaient des bibliothèques. Mais pour cela il faut de l'esprit d'initiative. Ne laissons pas tout le profit du Musée aux hommes d'école de Payerne, d'Yverdon, etc. Permettez-moi, en terminant, de faire la proposition suivante : La Société fribourgeoise d'éducation recommande vivement la création de bibliothèques paroissiales ou scolaires parce que :

- a) elles continuent l'œuvre de l'école ;
- b) elles contribuent à inculquer aux jeunes gens des sentiments élevés religieux et moraux.
- c) elles vulgarisent les connaissances obligatoires et donnent à leurs lecteurs l'amour de leur condition. Elles doivent être établies pour être utiles aux curés dans leurs paroisses et au personnel enseignant. Pour les fonder et les entretenir, on aura recours aux souscriptions volontaires, aux subsides communaux et aux cotisations des lecteurs.

M. Schmutz, instituteur. On vient de discuter sur la Bibliothèque cantonale des instituteurs ; c'est bien. On affirme que

l'instituteur doit lire pour se perfectionner ; je suis aussi de cet avis. Mais il faudrait lui donner *le temps* de lire.

Aura-t-il quelques loisirs en hiver ? Non. Après avoir établi son journal de classe, après avoir préparé ses leçons, après s'être livré à cette besogne insipide de la correction des cahiers, il n'aura pas même le temps de jeter un coup d'œil rapide sur son journal. Où prendre alors le temps de lire sans négliger la classe ? Il y aura peut-être, l'été, les vacances. Mais quand l'instituteur se sera usé lentement à la lourde tâche de l'hiver, quand il aura besoin de repos, qu'il sera las, fatigué, n'en pouvant plus, en guise de consolation vous lui direz : Mon cher, pour te guérir, lis, étudie. Moi, je dirai : Rétablis d'abord ta santé afin d'être préparé pour les prochains combats.

Nous avons maintenant une bibliothèque à Fribourg pour tout le corps enseignant du canton. Ne pourrait-on pas revenir à l'ancien état de choses et rétablir les bibliothèques de district ? On pourrait ainsi choisir et prendre soi-même les ouvrages mis à la disposition des lecteurs. J'en ai fait venir, de cette bibliothèque de Fribourg. Jamais on ne peut avoir ce que l'on demande : l'ouvrage est toujours en circulation. Je trouve cela drôle. On ne peut pourtant pas se rendre à Fribourg chaque fois que l'on veut changer de volume. On me permettra donc de demander, au nom de l'assemblée, le rétablissement des bibliothèques scolaires de district, afin que chaque maître puisse les consulter plus facilement.

M. Oberson, inspecteur scolaire. Vous me permettrez de rappeler un vieil adage qui dit que « la vertu est au milieu. » Je souscris aux conclusions de *M. Genoud*, mais je crois, par contre, qu'il est allé un peu loin en disant que le corps enseignant ne lit presque pas. Permettez-moi de corriger cette manière de voir. L'inspecteur ressemble au juge des « Plaideurs » de Racine. Je me suis trouvé une fois auprès de la personne préposée au service de la bibliothèque scolaire. J'ai ouvert le registre des livres prêtés et j'ai constaté qu'il y avait bien des « bâtons ». Qu'au début, dans la première année de la bibliothèque, il y ait eu quelques difficultés c'est possible, et *M. Genoud* ne l'ignore pas. La poste a créé des embarras, il s'en est suivi, naturellement, un relâchement dans la demande des livres. Mais l'année dernière, il me semble que cela n'a pas mal marché. Je crois pouvoir donner au corps enseignant cette louange que, étant donnée en effet la surcharge énorme de travail qu'on exige de lui, surtout depuis l'organisation récente des cours de perfectionnement, il lit ce qu'il peut. Je suis aussi d'avis que ceux qui sont trop fatigués de l'école, ceux qu'ont épuisés les labeurs du semestre d'hiver, fassent à l'ouverture des vacances une diversion complète et prennent avant tout les mesures nécessaires pour rétablir leur santé délabrée. Mais, je ne voudrais pas souscrire, au pied de la lettre, aux paroles que vient de nous dire si bien *M. l'instituteur Schmutz*. Je vois

que vous avez ici, grâce à Dieu, en réalité, belle et bonne apparence.

Par contre, je ne suis pas partisan de revenir à l'ancien système, celui des bibliothèques scolaires des districts. Je crois que nous avons avantage à maintenir la Bibliothèque centrale qui est bien organisée. Les bibliothèques des districts ne pourraient pas être à même de satisfaire aux besoins actuels. Ainsi, notre bibliothèque de la Gruyère, l'un des plus grands districts, était des plus pauvres. Que certains ouvrages plus nécessaires, des ouvrages de première classe, souvent demandés, soient à double, même à triple dans notre Bibliothèque centrale : ce serait très bien. Le Comité est là aussi pour mieux organiser la chose. Mais ne revenons pas à l'ancien système ; il faut éviter de commettre trop souvent des fautes sur lesquelles l'on finira par revenir plus tard. Je souscris avec plaisir aux propositions de M. Genoud, qui cadrent avec ce que j'ai eu l'honneur de vous développer. Quant au corps enseignant, je répète qu'il lit selon son petit possible, étant donnée la besogne absorbante qui lui incombe. De nos jours, on trouve moins qu'autrefois les instituteurs dans les foires ou derrière un jass. Il y a quelques rares exceptions. Je n'ai pas l'intention de faire des reproches à celui qui se récréait raisonnablement.

Si l'on organise bien son temps, on en trouve quand même pour lire. Ce sont les gens les plus occupés qui lisent le plus. M. Horner dont on a rappelé avec émotion le souvenir, était un grand lecteur. Il est arrivé à un bel âge, et si la mort ne l'avait pas surpris, il nous aurait donné longtemps encore un bel exemple de travail et d'activité.

Je conclus. Organisons mieux encore peut-être la Bibliothèque du Musée pédagogique, lisons dans la mesure du possible, mais ne revenons pas à l'ancien système.

M. Monnerat, rapporteur. On m'a fait le reproche de n'avoir touché qu'en passant, en hésitant, à la question de la création des bibliothèques scolaires. Je ferai remarquer à M. Genoud que la question qui nous occupe, ce sont les moyens d'arriver à propager la lecture et non pas particulièrement la création des bibliothèques. J'ai signalé cette idée en passant, comme l'un des moyens d'arriver au but général. On a eu aussi l'air de dire que je n'avais pas touché à la question des lectures professionnelles. Or, j'en fais mention dans la conclusion 7 de mon rapport.

M. Barbey, inspecteur. La constatation qu'a faite M. l'insp. Oberson et que j'ai faite moi-même ce printemps prouve l'emploi insuffisant mais réel de la bibliothèque du Musée pédagogique par nos instituteurs. Ceci contredit les assertions de M. Schmutz. C'est aller trop loin, en effet d'affirmer que les instituteurs n'ont pas le temps de lire.

M. le Rapporteur n'a pas insisté assez sur ce point-là. Il est de toute nécessité que nos instituteurs lisent, qu'ils suivent le

mouvement pédagogique qui se produit dans notre canton et chez nos voisins.

A propos du *Bulletin pédagogique*, vous avez remarqué avec plaisir, au commencement de cette année, une nouveauté très utile : les *Echos de la presse*, que M. le Rédacteur y a introduits. Ces échos, si on voulait les lire attentivement, pourraient faire beaucoup de bien au point de vue de la méthodologie et du mouvement pédagogique.

Ils pourraient nous donner une autre idée encore. Ils font souvent part d'idées, concernant l'instruction et l'éducation, venant de revues pédagogiques recommandées. En voyant dans notre *Bulletin* le nom de ces revues, nous pourrions être tentés de nous y abonner, ce qui serait très recommandable. M. le Rapporteur y a du reste fait allusion. Il faudrait que tous nos instituteurs s'entendissent pour s'abonner ainsi collectivement à une revue utile conduisant le mouvement scolaire.

J'aurais voulu dire aussi comment les instituteurs doivent lire ; car il ne suffit pas de parcourir un ouvrage à la hâte, légèrement, pour bien lire. Il faut prendre des notes si l'on veut comprendre et retenir la matière étudiée. Ils sont bien rares, les instituteurs qui à la fin de leur carrière pourraient faire voir les cahiers contenant les notes de leurs études personnelles.

Au sujet des bibliothèques scolaires, j'appuie fortement l'idée de leur création dans nos écoles rurales. Il ne suffit pas de dire à nos jeunes gens : Lisez ! lisez ! Ce serait là pour eux un grand danger car, on l'a déjà dit, la lecture des mauvais livres, des mauvais journaux surtout, devient de plus en plus facile. Si nous voulons faire lire les enfants, les jeunes gens, il est nécessaire de leur fournir de bonnes lectures.

Il y aurait moyen de se procurer des ouvrages, peu à peu, sans trop de frais, si chacun voulait s'aider. La création de nos bibliothèques n'est pas du tout impossible. J'ai vu, chez un curé ici présent, des volumes de la librairie de Grammont, des livres chrétiens, moraux et tout à fait à la portée des enfants. Ils ne sont pas chers du tout ; ils sont très intéressants et instructifs. On pourrait trouver là un certain nombre d'ouvrages très utiles et très pratiques.

Il faut beaucoup de prudence dans le choix des livres. Si nous pouvions nous adresser à une librairie qui garantit tous ses livres, nous aurions beaucoup d'avantages.

A propos de journaux, je me permets de faire une remarque. J'ai constaté que, dans la Broye, on vient vendre tous les jours différentes feuilles du dehors. Pourquoi ne pourrait-on pas imiter cela pour les journaux du canton la *Liberté*, l'*Ami du Peuple*, etc. afin de les faire lire davantage à nos jeunes gens ?

M. l'abbé Conus, rév. prier de Semsales. Deux mots seulement. Je voudrais excuser la timidité de M. Monnerat, mon instituteur, à proposer dans son rapport la question de la réorga-

nisation des bibliothèques scolaires. Il s'est souvenu des discussions qui ont eu lieu à Romont, il y a quelques années et de l'opposition générale qui s'est manifestée contre l'institution des bibliothèques scolaires.

Il y a livres et livres, journaux et journaux, vous le savez aussi bien que moi. Il y a même des journaux ou des livres très religieux qui sont des dangers. La lecture des romans chrétiens, par exemple, prédispose à la lecture de n'importe quels autres romans.

Je suis tout à fait d'avis pour l'établissement des bibliothèques scolaires pourvues surtout d'ouvrages facilitant l'éducation populaire professionnelle; mais il faudrait une garantie. Il faudrait une commission théologique qui serait chargée du choix des ouvrages. Mais, il y a des théologiens larges et d'autres plus sévères (rires). Les uns accepteraient tels ouvrages que d'autres refuseraient. Quoi qu'il en soit, cette commission pourrait signaler et recommander les plus utiles. Alors toutes les consciences, même les plus scrupuleuses, seraient tout à fait en repos sous ce rapport, et la question des bibliothèques scolaires trouverait, par conséquent, une réalisation admise par tout le monde.

M. Oberson, préfet. En prenant la parole dans cette intéressante réunion, je me trouve un peu, me semble-t-il, dans la situation de saint Paul après sa promenade sur le chemin de Damas. J'avais l'honneur d'être à la tête de la préfecture de la Glâne lorsque s'est posée la grosse question de l'organisation des bibliothèques scolaires et votre serviteur s'est rangé délibérément du côté des adversaires de ce projet. Depuis lors, j'ai perdu quelques cheveux et gagné quelques idées (rires). L'idée qui maintenant s'est logée dans mon cerveau, c'est qu'il faut un dérivatif à la jeunesse pour l'empêcher de verser du mauvais côté. C'est là une sorte d'axiome social en pays de Fribourg. Notre jeunesse, à sa sortie de l'école, pendant la durée des cours de perfectionnement, s'habitue à la dépense. Les jeunes gens ne restent pas assez à la maison; ils recherchent trop le grand air et cela dans des circonstances fâcheuses, nuisibles à la santé et à la moralité. On voit trop de jeunes gens s'en aller dans les veillées et trop évidemment, dans les auberges, malgré tous nos efforts pour lutter contre ce fléau. Ceci est une vérité qui afflige mais qui crève les yeux. Tous nos jeunes gens ont suivi le courant manifesté depuis bien des années déjà. Puisqu'ils ne trouvent pas chez eux les amusements honnêtes, on leur en offre de plus ou moins dangereux, tels que jeux de boule après les offices ou même pendant les vêpres, libations très copieuses trop souvent couronnées par des expéditions nocturnes dont les résultats sont quelquefois consignés dans les protocoles des tribunaux. J'invoque, à l'appui de mon dire, l'opinion des vénérables membres du clergé. Ils ont aussi leur petit protocole pour consigner certains résultats... Eh bien! il faut un dérivatif à cet état de choses.

Un ouvrier, qui n'est pas le premier venu (il est originaire de la Forêt-Noire; je n'ai pas visité ce pays, mais je suppose que l'ouvrier me disait la vérité) m'apprenait dernièrement qu'en pays allemand la vie de famille est plus développée que chez nous. Le père retient autour de lui ses enfants, grands et petits et lui-même reste à la maison avec sa famille. Il ne faut évidemment pas que le chef de famille vagabonde lui-même et que, grâce à cet exemple pernicieux, les enfants prennent l'habitude de ne trouver du plaisir qu'en dehors de la famille. En pays allemand, les récréations familiales consistent surtout dans la musique. J'ai remarqué que les allemands sont fort supérieurs et qu'ils excellent dans cet art. Le gosier allemand est, semble-t-il, autrement constitué que le gosier français. Je n'ai jamais pu trouver un point de ressemblance entre un chant exécuté par une société welsche et un chant exécuté par une société allemande. La comparaison est toujours en faveur de cette dernière: c'est ma petite conviction. A côté de cette musique de famille, piano, zither, etc., il y a la lecture. Les fonctions de lecteur sont dévolues à l'un des membres de la famille, les autres écoutent.

Tandis que chez nous, le dimanche surtout, le foyer domestique est comme disloqué. Le père s'en va à l'auberge; la mère sort aussi et va caqueter chez quelques voisines; les enfants laissés à eux-mêmes courent dans la rue; les grands, les jeunes gens, sont aux quilles, aux cartes, à la bouteille. La lecture est une arme contre ce fléau. Si nous arrivons, comme on l'a si souvent conseillé, à faire prendre aux jeunes gens le goût de la lecture, nous ferons une œuvre méritoire.

Le Fribourgeois est sainement constitué; il doit être un peu plus fribourgeois, un peu plus conséquent. On trouve dans des familles de notre canton des journaux qui ne sont pas imprimés chez nous! Il y a donc des gens assez simples, assez niais, pour donner leur argent aux journaux des cantons voisins, à ces journaux qui n'ont ni les mêmes mœurs, ni les mêmes habitudes, ni les mêmes opinions et ni la même religion que nous. N'avons-nous pas en suffisance des journaux bien rédigés qui ont à leur tête des hommes de dévouement, de science, de capacité? Je le répète, ne donnons pas notre argent à des journaux venant de Payerne, de Lausanne, etc., à des Messagers de-ci, à des Messagers de-là. Allons voir chez nos voisins! trouverons-nous dans les cafés de Vaud, de Berne, beaucoup de nos feuilles fribourgeoises? ?

Je ne dirai pas que la presse est un mal nécessaire, mais elle est une nécessité inéluctable. Il y a mieux: pour le jeune homme de bonne volonté qui veut approfondir, il faut *le livre*. Il n'y a pas longtemps, je lisais dans un ouvrage dû à un auteur français, que maintenant, on trouve difficilement des éditeurs pour le livre sérieux, pour le bon livre. Le livre a été détrôné par les journaux, les mauvais surtout, qui surabondent en

France. Ne versons pas de ce côté-là. Soutenons, comme je le disais tout d'abord, les journaux de chez nous; et, inculquons à l'enfance et à la jeunesse *l'amour du livre*. C'est dans le bon livre que les jeunes lecteurs puiseront d'utiles notions pour combler les lacunes de leur instruction. Un enfant de la campagne ne peut pas demander à son père ou à sa mère de compléter son éducation, par exemple, en ce qui concerne les subtilités, les malices de la politesse, ou, ce qui est plus nécessaire encore, quels sont les derniers perfectionnements apportés dans les sciences, dans certaines parties de l'agriculture, comment se traitent les questions d'épargne, d'assurance, etc., etc. Le père et la mère ne possèdent pas ces notions; le journal en servira au jeune homme quelques tranches, mais la matière compacte, pleine, suffisante se trouvera dans le livre.

Aujourd'hui, ma conviction qui est celle, je le crois, de l'honorable assemblée, est que les bibliothèques sont devenues nécessité. Mais il ne faut pas perdre de vue ce qui avait fait l'objet des alarmes du clergé de la Glâne: le danger des lectures. C'est pour les jeunes gens un danger très réel: l'amour de la lecture peut dégénérer en passion, chez les jeunes filles surtout. On peut en citer qui, à un moment donné, s'échappent dans une partie secrète de la maison, au galetas ou ailleurs, pour y passer leur temps dans des lectures frivoles. Voilà où est le danger! Il faut donc que, lors de la fondation d'une bibliothèque, le premier intéressé soit consulté, et le premier intéressé, c'est évidemment le curé de la paroisse. Que l'on nomme une commission diocésaine, j'abonde dans l'opinion de M. le rév. Prieur de Semsales. Le développement du goût de la lecture, de la bonne lecture, doit, en pays fribourgeois, réaliser des progrès. Déjà à Romont, dans le rapport qui avait été lu, M. Vollery affirmait que la lecture pouvait éloigner les jeunes gens de la vie d'auberge. Cela est à retenir. Ces auberges sont un danger réel, non point par elles-mêmes, mais précisément par les abus que les Fribourgeois sont portés à y faire.

Quant au rapport, il m'a paru un peu trop touffu. On aurait pu élaguer la première partie que j'appellerai la partie dogmatique et qui traite la lecture théoriquement au point de vue pédagogique. On pouvait la laisser de côté pour la traiter dans des conférences régionales, de district, ou la reprendre peut être plus tard dans une réunion plénière. Qu'il n'y ait rien à faire dans ce domaine-là, je ne voudrais pas l'avancer, car je risquerais de me tromper gravement. Il est indiscutable que nos jeunes gens lisent mal. Ces défauts de prononciation, remarqués si souvent dans la lecture, se répercutent dans le chant. Dans certaines églises, on entend des solistes que nous ne pourrions point comprendre, si nous ne connaissions pas les paroles qu'ils chantent.

Pendant que je parle si longtemps et que j'abuse de leur patience, je voudrais prier ces Dames et ces Messieurs qu'ils vou-

lussent bien recourir à un exercice très recommandé. Il consiste à prendre de temps à autre le cours inférieur avec le cours moyen et à obliger les enfants à exagérer l'articulation, à appuyer non seulement sur les petits mots, mais à faire sonner toutes les consonnes. Il faudrait, dans chaque salle d'école, trouver sur une pancarte ce qu'un professeur de troisième disait à ses collégiens: (ce professeur était Genevois, il parlait très bien le français), il disait: « *arrtticulez forrrrtement* ». Il faut donc habituer les jeunes lecteurs à ouvrir la bouche, à desserrer les dents, etc., quand on aura obtenu cela, le reste viendra par surcroît. La bonne intonation, les inflexions de voix sont comme les finesses du métier; on peut les laisser pour le cours supérieur.

Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, d'avoir gardé trop longtemps la parole; je tenais à vous faire part de ce que j'avais dans l'esprit concernant le thème de notre débat.

(*A suivre.*)



L'enseignement de la géographie de la Suisse

D'APRÈS LA CARTE FÉDÉRALE

(*Suite et fin.*)

L'étude détaillée des cantons suisses peut être un excellent moyen de reprendre et de compléter la géographie physique de la Suisse: toutefois, cette étude peut être abordée de plusieurs manières.

Quelques auteurs ont eu l'idée de grouper plusieurs cantons d'une même région, par exemple, cantons de l'Ouest, cantons du Nord-Est: cette méthode, tout en permettant de connaître la situation des cantons en Suisse, peut avoir l'inconvénient de juxtaposer des parties qui présentent des caractères très différents, et de tronçonner des chaînes de montagnes ou des rivières dont on retrouvera les morceaux épars dans deux ou trois groupements. Ne pourrait-on pas, en tenant compte des trois régions naturelles: Alpes, Jura, Plateau, chercher quels sont les cantons qui sont renfermés dans chacune d'entre elles, qui forment par le fait un petit tout, complet en lui-même, facile à étudier séparément? Voici la division que je proposerais: d'une part, les cantons qui appartiennent exclusivement à l'une ou l'autre de ces grandes régions, d'autre part, ceux qui s'étendent sur les trois ensemble ou sur deux seulement.